

INEGALITES NORD-SUD

Intro

Toutes les six secondes, un enfant meurt de faim dans le monde: pour combattre cette tragédie, une soixantaine de chefs d'Etat, venant surtout d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique, se sont réunis le 15 novembre à Rome à un sommet de la FAO (Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation). Du côté des pays du G8, seule l'Italie sera représentée par son chef du gouvernement. L'échec de ce sommet met en exergue la difficile solidarité entre les deux mondes et la profondeur du fossé qui est en train de se creuser.

1. La diversité des inégalités Nord-Sud

-Les inégalités Nord-Sud se traduisent, en premier lieu, par des inégalités de revenus et de richesse monétaire. Selon le PNUD¹, environ 1,2 milliards d'individus survivent avec moins d'un dollar par jour. Le patrimoine des 225 personnes les plus riches de la planète dépasse le revenu cumulé d'un groupe de pays représentant 47 % de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes².

-C'est aussi une inégalité d'accès aux services de base et aux ressources de la planète. Là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 325 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés ; sur les 900 millions d'adultes (1 sur 5) qui ne savent ni lire ni écrire, 98 % se trouvent dans les pays en développement et les deux tiers sont des femmes. Un habitant de la planète sur six (1,1 milliards de personnes) est privé d'accès à l'eau potable, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Naturellement, ces inégalités d'accès induisent une inégalité de prélèvement sur ces mêmes ressources : les 20% de la population mondiale qui habitent dans les pays développés (1,2 milliards d'individus) consomme ainsi 60% de l'énergie mondiale.

-Ces inégalités de ressources monétaires et d'accès aux services essentiels trouvent leur origine dans la spécialisation internationale du travail, la répartition inégale du capital, les inégalités de productivité et d'accès à l'emploi. L'Afrique sub-saharienne (mais aussi nombre de pays en développement latino-américain) a ainsi hérité de la colonisation une « économie de rente », de plantation et d'extraction minière, centrée sur l'exportation de produits de base. Si l'on exclu l'Afrique du Sud, les zones franches de Madagascar et de Maurice, le sous-continent exporte presque exclusivement des produits non transformés et importe toujours l'essentiel de ses besoins en biens intermédiaires, biens d'équipement et en produits énergétiques. Sur le sous-continent africain, la proportion de travailleurs pauvres atteint 45% (2003) et près de 73 % le l'emploi non agricole et localisé dans le secteur informel.

-La spécialisation internationale du travail renforce les inégalités de maîtrise et d'accès aux technologies, d'investissement dans la recherche et l'innovation. En 1998, les 29 pays de l'OCDE (20 % de la population mondiale) ont consacré 520 milliards de dollars à la recherche et au développement, soit plus que la production économique totale des 30 pays les plus pauvres de la planète. Cette même année 1998, les pays de l'OCDE ont déposé 91 % des 347 000 nouveaux brevets.

-Mais la question des inégalités Nord-Sud est aussi une question politique et de gouvernance mondiale. Les relations Nord-Sud sont, depuis le XVI^e siècle, fondées sur des logiques de

domination et d'exploitation. Elles n'ont pas pris fin avec la décolonisation. La façon dont les pays développés et les institutions financières internationales gèrent, par exemple, la crise de la dette depuis le début des années 80 résume en elle-même la persistance de ces logiques. Les huit pays les plus industrialisés ont mis en place, à travers le G8, un directoire de fait des grandes affaires de la planète. La gouvernance mondiale, au sein des grandes institutions, a tout d'un régime censitaire : les Etats-Unis disposent ainsi de 17,4 % du capital, et donc des droits de vote au sein du conseil d'administration du Fonds monétaire international, alors que 83 pays possèdent chacun moins de 0,1% des voix. Le système des Nations Unies, qui repose en principe sur la règle « un pays = une voix » n'échappe pas à cette concentration du pouvoir entre les mains des pays les plus riches puisque quatre des cinq membres permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies sont des pays industrialisés.

-Ces inégalités Nord-Sud sont naturellement recoupées par de très fortes inégalités à l'intérieur des pays, notamment entre hommes et femmes, et de très fortes inégalités entre pays du Sud. Il y a du « Sud dans les pays du Nord » et du « Nord au Sud ». La part du revenu national revenant au 10 % de la population la plus pauvre et au 10 % la plus riche est respectivement de 1,8 % et 53 % au Cameroun ou 1,6 % et 55 % au Nigeria contre 2,8% et 25,1% en France et 1,8 % et 30,5 % aux Etats Unis. Une vingtaine de pays émergents, au premier rang desquels les « tigres » de l'Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, la Chine, parviennent à tirer leur épingle du jeu en concentrant l'essentiel des investissements directs à l'étranger (IDE) dans les pays en développement. Dans le même temps, l'Afrique sub-saharienne attirait en 2000 moins de 4% de ces IDE à destination des pays en développement. Et sur les 6,7 milliards d'investissement reçus par le sous-continent, 60% se sont concentrés sur deux pays pétroliers, l'Angola et le Nigeria, et sur le seul pays pouvant être considéré comme émergent, l'Afrique du Sud.

2. Les paradoxes de l'inégal développement

Le cours actuel de la mondialisation libérale approfondit les inégalités Nord-Sud. Alors que nous vivons dans un monde qui produit de plus en plus de richesses, le fossé ne cesse de se creuser entre pays riches et pays pauvres. Selon le PNUD, l'écart entre les 20% les plus riches de la population mondiale et les 20% les plus pauvres est passé d'un rapport de 1 à 32 en 1960 à un rapport de 1 à 74 en 2000.

-L'intégration au marché mondial ne garantit nullement la croissance et la réduction des inégalités. Encore une fois, la situation de l'Afrique sub-saharienne en est la meilleure illustration. Le sous-continent est ainsi dans une situation paradoxale, à la fois totalement intégré au marché mondial par son économie « de rente » (les exportations représentent aujourd'hui en moyenne 40% du PIB du sous continent, contre un peu plus de 20% pour la France par exemple) et de plus en plus marginalisé dans et par le processus de mondialisation. Il en résulte une vulnérabilité extrême aux chocs extérieurs, tout particulièrement aux fluctuations des cours des matières premières et des taux de change.

-Partout dans le monde, la réduction du rôle de l'Etat restreint des instruments de redistribution et de péréquation à l'échelle des territoires nationaux. La marchandisation des services essentiels (politique de recouvrement des coûts dans l'éducation et la santé, privatisation du secteur de l'eau et de l'électricité) exclut les populations insolubles. Le marché ne peut être le seul mode de régulation des biens publics, nationaux et mondiaux.

-De telles inégalités sont évidemment insoutenables à moyen et long termes. Elles sont sources de conflits pour l'accès ou la prise de contrôle des ressources disponibles (eau, énergie, terres arables, richesses minières) et de flux migratoires massifs et incontrôlables, à l'intérieur ou entre les pays du Sud et en direction des pays du Nord. Les sociétés transnationales s'appuient sur ces inégalités pour mettre en concurrence généralisée les travailleurs et pour réduire les coûts du travail. Elles alimentent les frustrations et constituent un terreau favorable aux manipulations ethniques, nationaliste, populistes ou fondamentalistes. Les dégradations de l'environnement (érosion des sols, désertification, réchauffement climatique, pollutions industrielles, etc.) touchent en premier lieu les populations les plus pauvres et sont des facteurs d'accroissement des inégalités.

-Le consensus qui prévaut aujourd'hui autour du développement durable nie le caractère conflictuel des modèles et des politiques de développement, ignore les intérêts toujours contradictoires entre le travail et le capital, entre les dominants et les dominés. La priorité donnée, dans le discours des institutions financières internationales, à la lutte contre la pauvreté ne doit pas masquer leur responsabilité dans les politiques engendrant paupérisation et croissance des inégalités. Un « développement répondant aux besoins présents d'une humanité solidaire, mais qui laisse aux générations futures la possibilité de survivre et de prospérer » ne peut se satisfaire de la mise en oeuvre de « filets sociaux ». Economiquement efficace et écologiquement soutenable, il doit aussi être socialement équitable, émancipateur pour les femmes et les hommes, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié.

3. Mobilisation des ressources pour le développement

La réduction des inégalités Nord-Sud passe par une profonde réforme de la gouvernance mondiale et par une mobilisation sans précédent de ressources en faveur du développement des pays du Sud.

-La mobilisation des ressources est une condition nécessaire, essentielle de toute transformation sociale. Mobilisation des ressources humaines, à travers le travail des femmes et des hommes, de leur qualification, de leur motivation et de leur engagement. Mobilisation des ressources intellectuelles, culturelles et scientifiques, des connaissances et des savoirs. Mobilisation des ressources financières pour le développement.

-Cette mobilisation des ressources financières fait aujourd'hui cruellement défaut aux pays du Sud. Depuis le début des années 90, l'aide publique au développement des pays membre de l'OCDE est en régression. Elle est passé de 60,5 milliards de \$ en 1992 à 52,3 milliards en 2001 et plafonne à 0,23% du PIB des pays les plus riches. En dollar constant, l'effondrement est évidemment encore plus dramatique. Il faudrait une augmentation de l'aide de 23 milliards de \$ pour la ramener, en termes réels, à son niveau par tête de 1990. Nous sommes loin, de plus en plus loin, de l'objectif des 0,7% du PIB des pays les plus riches adopté par la communauté internationale. Pour autant, les capitaux privés ne peuvent seuls apporter les ressources financières nécessaires. Supposés se substituer à une aide publique déclinante, ils se sont concentrés sur un petit nombre de secteurs et sur une vingtaine de marchés émergents. Ils ont démontré, à l'occasion de reflux dévastateurs (crises mexicaine, asiatique, russe ou latino-américaines), leur extrême volatilité. Dans le même esprit, le développement des échanges était supposé apporter la croissance et donc, mécaniquement, la réduction de la pauvreté. Mais les termes de l'échange, particulièrement pour les matières premières et les produits agricoles, n'ont cessé de se dégrader. Enfin, entre 200 et 250

milliards de \$ (près de cinq fois le montant total de l'APD) quittent chaque année les pays du Sud au titre du remboursement d'une dette publique qui dépasse aujourd'hui les 2 000 milliards de dollars...

-La mobilisation des ressources financières pour le développement durable et la réduction des inégalités Nord-Sud peut-être décliné selon une série d'axe revendicatifs :

. Le financement interne du développement par la mobilisation de l'épargne intérieure, publique ou privée, doit rester une priorité pour les organisations syndicales. Elle suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces et équitables, la généralisation des systèmes de protection sociale, une souveraineté en matière de politiques monétaires, fiscales, salariales, financières et sociales. Ces systèmes montrent leur efficacité à condition de les protéger contre les détournements et leur captation par l'extérieur.

.La dette n'est pas la cause unique de la pauvreté, du renforcement des inégalités et du blocage du développement, mais elle les résume et les amplifie. Au-delà des chiffres, la dette et l'ajustement structurel sont les révélateurs de l'état des rapports Nord-Sud, des instruments essentiels de la domination des pays développés sur un Tiers monde exsangue. Il est aujourd'hui évident que l'initiative d'allègement « Pays pauvres très endettés – PPTE » n'est pas en mesure de résoudre le problème de la dette ni de répondre aux besoins de financement du développement de ces pays. Dans son principe, elle exclut toute résolution globale du problème, elle ne reconnaît pas l'évidente co-responsabilité entre les bailleurs et les emprunteurs, elle nie le principe de l'existence d'une dette illégitime. L'annulation de la dette est donc un préalable, une condition non suffisante mais nécessaire au développement des pays les plus pauvres.

.Le commerce mondial doit être organisé sur de nouvelles bases. Le mouvement syndical international doit promouvoir un système de régulation du commerce qui ne considère pas les services de base comme des produits commerciaux comme les autres ni la violation des droits humains comme un « avantage comparatif » ou un terrain admissible de « compétitivité ». Le commerce international doit être soumis aux droits économiques, sociaux et culturels et à des normes sociales et environnementales. Il doit refléter les coûts réels d'une production durable et permettre de rémunérer les personnes impliquées dans la production du bien. Des mécanismes de garantie des revenus d'exportation des pays du Sud doivent être créés afin de permettre un rééquilibrage des termes de l'échange, particulièrement au niveau des matières premières et des produits agricoles.

.L'aide publique au développement est potentiellement porteuse de valeurs et de pratiques opposées, à la fois expression de la solidarité d'une nation et mécanisme de domination. Un projet revendication doit tenir compte de ces contradictions, insister sur la nécessaire augmentation de l'aide et sur l'indispensable réforme de ses mécanismes, pour plus d'efficacité. Les pays les plus riches, dont la France, doivent se conformer à leur engagement, mainte fois réaffirmé, de porter l'APD à 0,7% de leur PIB.

.La lutte pour la démocratie et contre la corruption, au Nord comme au Sud, sont indissociables de la mobilisation des ressources internes et externe en faveur du

développement et de la réduction des inégalités.

Conclusion. Vers un espace international de solidarité et de redistribution des richesses ?

En 2000, les Nations unies se sont engagés sur la réalisation des Objectifs du millénaire à l'horizon 2015. Leur réalisation est une priorité, même si toutes les projections concluent aujourd'hui en l'impossibilité d'atteindre ces objectifs faute de moyens financiers. Pourtant, les ressources nécessaires à la réalisation des ODM représentent moins de 0,2% du PNB mondial. L'année 2005 sera l'occasion d'une mobilisation des opinions publiques internationales pour le respect, par les institutions financières internationales et les pays les plus riches, de leurs engagements. Cette mobilisation doit aussi être l'occasion d'une approche critique de cette conception restrictive de la lutte contre la pauvreté : la mise en oeuvre de « filets sociaux » ne peut masquer la nécessaire remise en cause des politiques engendrant pauvreté et inégalités.

Le principe d'une redistribution mondiale, de création d'un espace mondial de solidarité et de redistribution des richesses, est inéluctable si on veut réduire les inégalités et assurer l'accès de tous les pays au financement du développement. Au delà de la nécessaire augmentation de l'aide publique au développement et du rééquilibrage des termes de l'échange, la redistribution des richesses à l'échelle mondiale passe par la mise en place d'une fiscalité internationale : taxation internationale des transactions financières à court terme e/ou toute autre taxe internationale. Ces nouveaux modes de financement du développement et des biens publics mondiaux sont le moyen d'assurer un flux de ressources prévisible et continu qui permette aux pays bénéficiaires d'investir de manière plus efficace, sur le long terme. Ils doivent s'analyser, tant d'un point de vue économique que politique, par rapport à l'ensemble des flux Nord-Sud (cerveaux, etc.). Ainsi mis en perspective, les nouvelles formes de financement peuvent être redéfinies comme un mécanisme international de compensation de ces flux négatifs.

Supposés utopiques, techniquement et politiquement infaisables il y a quelques années, les mécanismes de taxation internationaux sont aujourd'hui au coeur des débats institutionnel sur le financement du développement (cf. les récents Rapport Landau et Rapport quadripartite de la France, de l'Espagne, du Brésil et du Chili. Lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la communauté internationale de « mener une analyse rigoureuse des avantages, des inconvénients et des autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources nouvelles et originales de financement du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté, tant publiques que privées ».